

# Développement professionnel continu (DPC)

Le Service de Formation Continue de l'Université de Strasbourg (SFC) a été agréé Organisme de Développement Professionnel Continu (ODPC), par l'ANDPC pour **tous les professionnels de santé**.

La démarche DPC comprend 2 étapes : un apport de connaissance et une analyse des pratiques. L'étape « Mise à jour des connaissances » sera assurée par les interventions des orateurs, et l'étape « Analyse des pratiques » s'effectuera en amont et en aval du congrès de manière individuelle, mais également tout au long de la formation par des échanges avec les orateurs. La validation du DPC sera corrélée à la participation à ces 2 étapes (contrôle de présence sur les 2 jours du congrès, réponses aux questionnaires avant/après).

## Etapes du DPC

<b>Avant</b> Analyse des pratiques	<b>Pendant</b> Mise à jour des connaissances	<b>Après</b> Evaluation et actions d'amélioration
Quizz*  Interrogations sur ses pratiques*	Intervention des orateurs  Echanges avec les orateurs	Quizz* + corrections + accès aux supports de présentation  Projet de modifications de ses pratiques*

\* via un formulaire en ligne adressé par mail

Pour les professionnels salariés d'un établissement de santé, le programme DPC est financé par votre employeur. C'est lui qui doit procéder à votre inscription auprès du SFC de l'Unistra.

Pour les professionnels libéraux, il est nécessaire, en plus de l'inscription au congrès auprès du SFC de l'Unistra, de procéder à l'inscription au DPC sur le site de l'ANDPC, afin de bénéficier du remboursement des frais.